



CENI-HEBDO

Du mardi 30 juin 2015

Sommaire :

L'opposition et la mouvance d'accord sur l'annulation du chronogramme des communales. P-2

La CENI annule le chronogramme des élections communales. P-3§4§5

La CENI s'explique devant le comité de dialogue sur la tenue de présidentielle avant les locales. P-5§6

Les commissaires de la HAC reçus par la CENI. P-7§8

L'Opposition et la mouvance d'accord sur l'annulation du chronogramme des communales



Le dialogue politique inter-guinéen se poursuit activement au Palais du peuple à Conakry, sous l'observation de la communauté internationale et de la Société civile guinéenne.

Vendredi, 19 juin 2015, deuxième journée dudit dialogue, la Mouvance présidentielle et l'Opposition Républicaine étaient toutes présentes autour de la table, précisément dans la Salle des Actes du Palais du peuple.

Plusieurs points ont été inscrits à l'ordre du jour, notamment la question du chronogramme des élections communales, la libération des détenus politiques et l'indemnisation des victimes des manifestations politiques.

Mais, selon le porte-parole de l'Opposition Républicaine, Aboubacar Sylla, le débat a été accentué sur le chronogramme des élections communales qui, à l'issue des débats, les deux bords politiques se sont mis d'accord sur son annulation. Puis formuler une requête qui doit être adressée à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) qui, à son tour, doit analyser cette question avant de donner son avis.

Samedi, 20 juin, tous les acteurs du dialogue sont déjà au Palais. Des consultations se multiplient en vue de trouver un consensus sur l'épineuse question du chronogramme des communales. La CENI reste pour l'instant l'épicentre du sujet.

La CENI annule le chronogramme des élections communales



La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a pris, lundi, 22 juin 2015, au Palais du peuple, au cadre du dialogue politique, l'acte d'annulation du chronogramme des élections communales fixant lesdites élections en 2016.

Cet acte de la CENI fait suite à la requête des partis politiques de la Mouvance Présidentielle et ceux de l'Opposition Républicaine, à l'issue d'un accord trouvé, vendredi, 19 juin 2015 (deuxième journée du dialogue), sur l'annulation du calendrier des communales. A cet effet, le bureau de la CENI s'est réuni le samedi 20 juin 2015 à son siège aux fins de répondre à la demande d'annulation du chronogramme des élections communales et locales. Au terme des échanges, le bureau de la CENI est parvenu aux décisions suivantes :

- La CENI prend acte de l'accord intervenu entre les parties prenantes au dialogue politique inter-guinéen (majorité présidentielle et opposition) relatif à l'annulation du chronogramme des élections communales et locales.

- La CENI s'engage à examiner favorablement les décisions consensuelles qui seront issues du présent dialogue, concernant la proposition d'une nouvelle date en vue de l'établissement d'un nouveau chronogramme pour l'organisation des élections communales et locales.

- Elle réaffirme sa détermination à ne ménager aucun effort pour l'organisation des élections transparentes, justes, crédibles et inclusives dans le respect de la loi et de son indépendance. Le président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), Bakary Fofana, accompagné par la directrice adjointe du Département Planification, Mme Camara Djénabou Touré, est revenu sur le contexte global de la proposition du chronogramme électoral communal annulé. Ce, suite à une invite de l'opposition demandant une explication détaillée à la CENI sur la faisabilité des communales. Ainsi, M. Fofana, a rappelé que ce chronogramme est le prolongement des activités de la CENI qui ont abouti à l'organisation des législatives du 28 septembre 2013. Au sortir de ce scrutin, il a été question d'engager le processus d'organisation des élections communales courant 2014.

Malheureusement, déplore le président de la CENI, le dialogue politique de juillet 2014 a imposé à la CENI la rupture de contrat avec Waymark. Ce qui n'a pas été sans conséquence sur le processus en cours. Il fallait lancer le recrutement d'un nouvel opérateur technique, d'où le recrutement de la société ICD pour permettre à la CENI de lancer l'appel d'offre "restreint" pour le recrutement du nouvel opérateur (GEMALTO). Nous sommes en fin août 2014. Le recrutement de GEMALTO est fait en septembre 2014. La première difficulté a été le transfert des données de Waymark vers GEMALTO, sachant que la propriété intellectuelle du logiciel de traitement des données appartient à Waymark.

La deuxième difficulté c'est avec GEMALTO, notamment le retard de paiement pour faire face à l'achat de nouveaux kits d'enrôlement, ceux de Waymark étant obsolètes. Finalement, GEMALTO a préfinancé et livré les équipements en janvier 2015. De ce fait GEMALTO avec son partenaire locale a fait l'opération de révision exceptionnelle des listes et, il rassure de pouvoir produire les cartes d'électeurs en septembre 2015.

En février, la CENI se retrouve à Kindia pour travailler sur les résultats des missions techniques de terrain, ayant tiré les leçons des législatives de 2013.

L'une des conclusions a été de renvoyer la CENI sur le terrain. Fort de tout cela, l'institution décide de se retrouver encore à Kindia en mars, pour décider d'un chronogramme électoral notamment. Au cours des échanges, la CENI souligne les contraintes qui l'ont empêché d'organiser les élections locales durant 2014, dont entre autres, le retour en arrière de ses activités avec le changement d'opérateur technique, l'absence toujours constatée de l'avis de l'Assemblée nationale sur les contradictions entre la Constitution et le Code électoral sur le mode de scrutin des élections locales (la constitution prévoit des élections au niveau communales –urbaine et rurale-, alors que le Code électoral prévoit également des élections au niveau des districts et des quartiers), l'insuffisance de ressources humaines et la méconnaissance du nombre de conseillers à élire dans chaque circonscription (les résultats, par exemple, du recensement général de la population et de l'habitat ayant été rejeté par l'opposition en 2014).

Se rappelant que GEMALTO promet de livrer les cartes d'électeur en septembre, la CENI a décidé de programmer la présidentielle en octobre 2015, et dans le souci également de répondre aux exigences de la constitution, elle a renvoyé les élections communales et locales pour le premier trimestre de 2016, en attendant les résultats de la commission tripartite CENI-MATD-Ministère du Plan qui doit définir le nombre de conseillers à élire par circonscription.

La CENI s'explique devant le comité de dialogue sur la tenue de la présidentielle avant les locales



Le président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), Bakary Fofana, appuyé par la directrice adjointe du Département Planification, Mme Camara Djénabou Touré, est revenu sur le contexte global de la proposition du chronogramme électoral communal annulé. Ce, suite à une invite de l'opposition demandant une explication détaillée à la CENI sur la faisabilité des communales. Ainsi, M. Fofana, a rappelé que ce chronogramme est le prolongement des activités de la CENI qui ont abouti à l'organisation des législatives du 28 septembre 2013. Au sortir de ce scrutin, il a été question d'engager le processus d'organisation des élections communales courant 2014.

Malheureusement, déplore le président de la CENI, le dialogue politique de juillet 2014 a imposé à la CENI la rupture de contrat avec Waymark. Ce qui n'a pas été sans conséquence sur le processus en cours. Il fallait lancer le recrutement d'un nouvel opérateur technique, d'où le recrutement de la société ICD pour permettre à la CENI de lancer l'appel d'offre 'restreint' pour le recrutement du nouvel opérateur (GEMALTO). Nous sommes en fin août 2014. Le recrutement de GEMALTO est fait en septembre 2014. La première difficulté a été le transfert des données de Waymark vers GEMALTO, sachant que la propriété intellectuelle du logiciel de traitement des données appartient à Waymark.

La deuxième difficulté c'est avec GEMALTO, notamment le retard de paiement pour faire face à l'achat de nouveaux kits d'enrôlement, ceux de Waymark étant obsolètes. Finalement, GEMALTO a préfinancé et livré les équipements en janvier 2015. De ce fait GEMALTO avec son partenaire locale a fait l'opération de révision exceptionnelle des listes et, il rassure de pouvoir produire les cartes d'électeurs en septembre 2015.

En février, la CENI se retrouve à Kindia pour travailler sur les résultats des missions techniques de terrain, ayant tiré les leçons des législatives de 2013.

L'une des conclusions a été de renvoyer la CENI sur le terrain. Fort de tout cela, l'institution décide de se retrouver encore à Kindia en mars, pour décider d'un chronogramme électoral notamment. Au cours des échanges, la CENI souligne les contraintes qui l'ont empêché d'organiser les élections locales durant 2014, dont entre autres, le retour en arrière de ses activités avec le changement d'opérateur technique, l'absence toujours constatée de l'avis de l'Assemblée nationale sur les contradictions entre la Constitution et le Code électoral sur le mode de scrutin des élections locales (la constitution prévoit des élections au niveau communales –urbaine et rurale-, alors que le Code électoral prévoit également des élections au niveau des districts et des quartiers), l'insuffisance de ressources humaines et la méconnaissance du nombre de conseillers à élire dans chaque circonscription (les résultats, par exemple, du recensement général de la population et de l'habitat ayant été rejeté par l'opposition en 2014).

Se rappelant que GEMALTO promet de livrer les cartes d'électeur en septembre, la CENI a décidé de programmer la présidentielle en octobre 2015, et dans le souci également de répondre aux exigences de la constitution, elle a renvoyé les élections communales et locales pour le premier trimestre de 2016, en attendant les résultats de la commission tripartite CENI-MATD-Ministère du Plan qui doit définir le nombre de conseillers à élire par circonscription.

Les Commissaires de la HAC reçus par la CENI



Vendredi 26 juin 2015, en fin de matinée, le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), M. Bakary Fofana entouré de ses proches collaborateurs, a reçu au siège de l'institution sis au quartier Cameroun, les commissaires de la Haute Autorité de la Communication (HAC).

La délégation de la HAC était conduite par sa Présidente, Mme. Martine Condé, qui a eu près d'une heure d'entretien les commissaires de la CENI sur le processus électoral en cours.

Au sortir de l'entretien, la Présidente de la HAC, a indiqué qu'il était important de rappeler le mandat de son institution à savoir, assurer la régulation des médias surtout en période électorale. A ce titre, poursuit Mme Martine Condé, il est normal que la HAC vienne s'enquérir de l'état d'avancement des préparatifs de la présidentielle du 11 octobre prochain. La présidente de la HAC s'est réjouie des bonnes informations reçues sur les préparatifs des prochaines élections.

« Les listes électorales, on en parle, mais une cartographie électorale pour savoir où se trouvent les électeurs, ça nous intéresse. Notre rôle étant la régulation des médias, c'est normal qu'on sache où se trouvent les électeurs même si nos médias ne sont pas présents là-bas, mais il faut faire en sorte que leurs émetteurs aient la puissance nécessaire pour couvrir toute cette cartographie électorale » dira la présidente de la HAC. Elle a également indiqué que son institution envisage d'établir une passerelle entre la CENI et la HAC en vue de la réussite des prochaines élections. « Par exemple, la CENI peut former les médias, les journalistes au processus électoral », précise-t-elle. Elle s'est engagée qu'à compter de ce vendredi, 26 juin jusqu'aux élections et même au-delà, la CENI et la HAC vont se donner la main pour que les médias soient préparés, bien informés et plus performants pour participer effectivement à la réussite de ces élections. De son côté, le rapporteur de la CENI,

El hadj Mamadi Lamine Condé, au nom de son institution, a salué l'initiative de la HAC de venir s'enquérir de l'évolution de l'organisation de l'élection présidentielle du 11 octobre prochain. Il déclare que la CENI et la HAC ont à cœur de mener à bien un processus électoral équitable et juste pour la paix et la justice. En vue d'améliorer la communication électorale, il a informé les commissaires de la HAC, de la mise en place d'une cellule de suivi et de coordination de la communication électorale. Toutefois, M. Condé a indiqué que la CENI est ouverte à toute sorte de discussions dans le sens d'améliorer la communication électorale de la CENI.